

**Séance du vendredi 1<sup>er</sup> février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le premier février, à dix-sept heures, le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de VAUCOULEURS, répondant à la convocation du 15 janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Francis FAVÉ, Maire.

Etaient présents :

Nom, Prénom	Classe	Présent(e) (P) ou Absent(e) (A)
Mlle Lucie DEMOUTE	CM1	P
M. Lény MALTIN	CM1	A
Mlle Amélia POLIN BELLAIS	CM1	A Excusée
M. Jules DINE	CM2	P
M. Victor DINE	CM2	P
Mlle Zélie ROBIN	CM2	P
M. Mattéo SALOMONE	CM2	P
Mlle Maëva GERARD	6° A	P
Mlle Melyane PEHLIVAN	6° A	A
Mlle Lana RENAUD	6° C	P
Mlle Eloïse ROBIN	6° D	P
Mlle Manon ROBIN	6° A	P
Mlle Eloïse TRAMBLOY	5° A	P
M. Loïc SAVANT	5° B	A
Mlle Manon TOMMASI	5° D	P
M. Samuel GEORGE	4°	P

En présence de Mmes Laurence JACOPIN et Patricia ZERR, Conseillères municipales déléguées au CMJ.

Assistait également : Mme DESISSAIRE.

### **1. Election d'un secrétaire de séance – Validation du compte rendu de séance**

M. Samuel GEORGE se porte candidat et est nommé secrétaire de séance. Validation du compte-rendu de la séance précédente.

### **2. Manifestation médiévale Fête du Départ de Jeanne d'Arc**

Suite à la demande de Mme JACOPIN, les enfants confirment avoir reçu les invitations pour participer à la fête. Une dizaine d'enfants s'y sont inscrits, notamment pour le spectacle.

### **3. Carnaval à la maison de retraite**

Mme ZERR fait part de la proposition de Catherine, l'animatrice de la maison de retraite, d'organiser la sortie « carnaval » à l'EHPAD, le mercredi 6 mars 2019, de 14h30 à 16h30. Les enfants sont priés de venir un quart d'heure au préalable (pour mettre le déguisement prévu par leurs soins). Les jeux sont prêtés par l'établissement de santé mais il est loisible aux jeunes du CMJ d'en apporter quelques-uns.

Mme ZERR indique également que l'EHPAD organise le mercredi 20 février prochain un après-midi spectacle avec le sosie de Claude François. Mme JACOPIN précise qu'il s'agit là d'une invitation de la directrice de la maison de retraite, en raison de sa satisfaction du CMJ auprès des résidents (il n'y a aucune obligation d'y assister).

### **4. Médiabus**

Mme JACOPIN donne la parole à Mme DESISSAIRE qui informe le CMJ de la proposition du Département. Suite à l'achat d'un « médiabus » (un bus équipé pour des activités multimédia), une tournée inaugurale est prévue dans certains villages et Vaucouleurs a été retenu. D'après les informations du Dépar-

tement, une grosse dizaine d'enfants pourront créer un BD autour de la science pendant 2 jours de formation (la présence du CMJ pendant les 2 jours est obligatoire) les 10 et 11 avril prochains. Suite à l'interrogation d'un élu, Mme JACOPIN précise que cette activité sera gratuite. Une demande d'autorisation parviendra aux jeunes dès que les horaires seront connus. En attendant, il leur est proposé de réfléchir aux différentes thématiques scientifiques qu'ils aimeraient aborder en bande-dessinée ; un choix d'un ou deux thèmes sera effectué à la prochaine séance.

## **5. PIETO**

M. le Maire indique avoir rencontré M. PERRIN de l'ADA, Agence Départementale d'Aménagement (le service du Département qui s'occupe, entre autres, des routes départementales) et avoir abordé avec lui, la proposition des jeunes d'installer des PIETO.

Mme DESSAIRE diffuse aux jeunes un film promotionnel sur PIETO - un équipement fluorescent représentant un bonhomme stylisé de petite taille - qui est installé dans quelques villes alentours (comme Commercy), destiné à alerter les automobilistes de la présence de personnes, et notamment d'enfants, au niveau de passages piétons.

A l'unanimité, les membres du CMJ souhaitent mettre en place plusieurs PIETO à Vaucouleurs, près des écoles. 2 PIETO seront à commander (1 orange et 1 jaune).

## **6. Questions diverses**

Manon TOMMASI, Zélie ROBIN et Mattéo SALOMONE prennent à tour de rôle la parole et font part des demandes suivantes :

- Installer des bacs à sel dans les rues comme en Grivaux, Baudricourt, Voie Romaine... destiné à la population – M. le Maire indique que certains villages l'ont fait par le passé ou le font encore parfois mais que ce n'est pas une obligation pour la ville d'en mettre, d'autant que tout un chacun peut acheter, s'il le souhaite, du sel et que déneiger le trottoir devant chez soi est une obligation que tous les habitants doivent respecter. Par ailleurs, il faut éviter de trop mettre de sel car c'est mauvais pour l'environnement et les enrobés des trottoirs, précise Mme JACOPIN. Enfin, les gens ont tendance à en mettre trop, voire parfois inutilement sur la neige fraîche (ce n'est qu'en cas de verglas qu'il faut épandre le sel sur le trottoir et le sel est uniquement efficace s'il pénètre la glace sous l'action du piétinement et à une certaine température).
- Installer des containers de poubelles pour les usagers – M. le Maire indique que la gestion du ramassage des ordures ménagères est de la compétence de la Codecom Commercy-Void-Vaucouleurs, ce n'est pas la ville qui peut décider sur ce sujet. Toutefois, M. le Maire indique aux enfants que le marché public passé avec l'entreprise actuelle va bientôt s'arrêter et qu'un nouveau prestataire pourrait être dans l'obligation d'en installer, suivant le surcoût que ça pourrait engendrer pour la population.
- Proposer des aménagements divers pour faire ralentir les voitures dans certaines rues – M. le Maire indique que ce sujet est en cours d'étude pour la rue de Tusey et qu'une réunion de quartier sera prochainement organisée.
- Enlever les voitures ventouses – M. le Maire indique que les Elus ont signé une convention avec une fourrière il y a quelques temps et que des demandes sont en cours auprès de la Gendarmerie.
- Faire passer une balayeuse – M. le Maire indique que l'achat d'une balayeuse par la ville est prévu, il précise qu'il a rencontré dernièrement des entreprises pour obtenir des devis.
- Désherber les caniveaux – M. le Maire indique que le nettoyage des caniveaux est une prestation effectuée par la SAUR et non par la ville.
- Refaire les bandes jaunes pour interdire le stationnement des véhicules. – Les Elus conviennent que c'est parfois nécessaire, que les bandes disparaissent avec le temps (quelles rues ?)
- Raconter des histoires aux résidents de la maison de retraite – Les Elus conviennent que c'est une bonne idée qui sera abordée à une prochaine réunion.
- Colorer les bords des trottoirs – Les Elus conviennent que c'est également une bonne idée, qu'il faut la l'étudier compte tenu de la réglementation (jaune = stationnement ou arrêt interdit, bleu = stationnement gratuit...).
- Faire interdire de fumer devant les écoles – M. le Maire indique que cette question était au programme du CMJ précédent et qu'elle sera étudiée par le nouveau CMJ.

- Mettre à disposition des sacs à déjections pour les chiens. – Mme DESISSAIRE indique que des sacs sont disponibles gratuitement en mairie, qu'il suffit de venir à l'accueil pour en obtenir. Elle indique qu'autrefois des distributeurs de sacs étaient installés et remplis très régulièrement mais, qu'à l'usage, assez rapidement, les services municipaux se sont rendus compte qu'ils étaient retirés non pas par les propriétaires de chiens mais par des délinquants qui jouaient avec (un certain nombre ont été retrouvés dans le canal...).

Enfin, Eloïse ROBIN indique que sur le parking des Bords de Meuse, on glisse beaucoup. Mme JACOPIN indique que les services techniques de la commune mettent tout en œuvre pour réduire les désagréments de la période hivernale, mais les kilomètres de linéaires de la commune ne peuvent être déneigés en quelques minutes, avec un seul véhicule. Par ailleurs, les rues montantes (maison de retraite, collège, etc.) sont prioritaires car plus dangereuses en cas de verglas. Il n'est pas prévu d'acheter un 2<sup>ème</sup> véhicule de déneigement car il ne neige peu souvent dans l'année. Enfin, le parking des Bords de Meuse appartient à la Codecom et non à la ville.

Remerciements pour les crêpes à Mme Emeline ROBIN.

La séance est levée à 18h00.